

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Service des Ressources Humaines
2212 - SM
n° 1810718

certifié exécutoire le
(art L.2541-22 et Art L 2131-1 du C.G.C.T)
Le Président

ARRETE PORTANT OUVERTURE DES SESSIONS DE LA SELECTION PROFESSIONNELLE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE D'AGENT DE MAITRISE

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération, Monsieur Fabian JORDAN,

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
VU le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pour l'application de l'article 16 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
VU le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,
VU l'arrêté n° 14/2018 du 12 mars 2018 portant délégation de signature du Président à Monsieur Jean-Luc HUMBERT, Directeur Général Adjoint des Services faisant fonction de Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération,
VU la délibération n°410C du Conseil d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération du 26 mars 2018 relative au programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
VU le courrier du Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin désignant Monsieur Edgard MARCHAND, Directeur général adjoint des services de la Ville de Saint-Louis, pour présider la commission d'évaluation professionnelle organisée par Mulhouse Alsace Agglomération,
Considérant que le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de Mulhouse Alsace Agglomération a été présenté au Comité technique paritaire dans sa séance du 8 mars 2018,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

arrête :

Article 1 - Une Commission d'évaluation professionnelle pour l'accès au grade d'Agent de maîtrise est constituée auprès de Mulhouse Alsace Agglomération.

Article 2 - Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de Mulhouse Alsace Agglomération fixe à 2 (deux) le nombre d'emplois ouverts au grade d'Agent de maîtrise par la voie de sélection professionnelle.

Article 3 - Inscriptions

Le dossier de candidature se compose de deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de service, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale certifie que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par Mulhouse Alsace Agglomération pour faire acte de candidature.

Il appartient à Mulhouse Alsace Agglomération d'assurer une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis de transmettre le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La date limite de réception des dossiers de candidatures à la Direction des Ressources Humaines de Mulhouse Alsace Agglomération pour la participation à la sélection professionnelle d'accès au grade d'Agent de maîtrise est fixée au 17 avril 2018.

Article 4 - La Commission d'évaluation professionnelle sera composée :

- Monsieur Edgard MARCHAND, Directeur général adjoint des services de la Ville de Saint-Louis, désigné par le Président du Centre de Gestion du Haut Rhin en tant que personnalité qualifiée. Il présidera la Commission d'évaluation professionnelle de Mulhouse Alsace Agglomération pour l'accès au grade d'Agent de maîtrise.
- d'un agent de la Direction des Ressources Humaines, soit
 - o Monsieur Philippe CONTET, Administrateur territorial, Directeur des Ressources Humaines de Mulhouse Alsace Agglomération, ou en cas d'empêchement, Madame Pascale WERTENBERG épouse STOLTZ, Attaché hors classe, Directrice adjointe des Ressources Humaines, Responsable de l'unité Etudes de la Direction des Ressources Humaines de Mulhouse Alsace Agglomération, en qualité de représentant de l'autorité territoriale,
- d'un fonctionnaire de Mulhouse Alsace Agglomération, titulaire dans le cadre d'emplois de la catégorie A, soit
 - o Monsieur Benoît LOOS, Ingénieur en chef hors classe, Directeur du pôle Urbanisme et Aménagements ou en cas d'empêchement, Monsieur Jean-François PERRUT, Ingénieur principal, Chargé d'études au service Aménagement de l'espace et risques.

Un arrêté ultérieur viendra préciser la composition exacte de la Commission d'évaluation professionnelle.

Article 5 - La Commission d'évaluation professionnelle pour l'intégration au grade d'Agent de maîtrise se réunira le 17 mai 2018 au Centre Alfred WALLACH "Waldeck" sis rue des Sapins à Riedisheim.

Les heures d'audition de chaque candidat seront précisées ultérieurement sur les convocations qui leur seront adressées.

Article 6 - À l'issue des auditions des candidats au recrutement du grade d'Agent de maîtrise, la Commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Mulhouse Alsace Agglomération procède à l'affichage de cette liste dans ses locaux et publie également cette liste sur son site internet.

Article 7 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Article 8 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Mulhouse, le 16 avril 2018

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services

Jean-Luc HUMBERT

Affiché dans les locaux de m2A le :
Publié sur le site internet de m2A (<http://www.mulhouse-alsace.fr>) le :
Transmis au Représentant de l'État le :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Service des Ressources Humaines
2212 - SM
n° 1810720

certifié exécutoire le
(art L.2541-22 et Art L 2131-1 du C.G.C.T)
Le Président

ARRETE PORTANT OUVERTURE DES SESSIONS DE LA SELECTION PROFESSIONNELLE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération, Monsieur Fabian JORDAN,

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 - VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 - VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
 - VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
 - VU le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pour l'application de l'article 16 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
 - VU le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,
 - VU l'arrêté n° 14/2018 du 12 mars 2018 portant délégation de signature du Président à Monsieur Jean-Luc HUMBERT, Directeur Général Adjoint des Services faisant fonction de Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération,
 - VU la délibération n°410C du Conseil d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération du 26 mars 2018 relative au programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
 - VU le courrier du Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin désignant Monsieur Edgard MARCHAND, Directeur général adjoint des services de la Ville de Saint-Louis, pour présider la commission d'évaluation professionnelle organisée par Mulhouse Alsace Agglomération,
- Considérant que le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de Mulhouse Alsace Agglomération a été présenté au Comité technique paritaire dans sa séance du 8 mars 2018,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

arrête :

Article 1 - Une Commission d'évaluation professionnelle pour l'accès au grade d'Attaché territorial est constituée auprès de Mulhouse Alsace Agglomération.

Article 2 - Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de Mulhouse Alsace Agglomération fixe à 3 (trois) le nombre d'emplois ouverts au grade d'Attaché territorial par la voie de sélection professionnelle.

Article 3 - Inscriptions

Le dossier de candidature se compose de deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de service, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale certifie que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par Mulhouse Alsace Agglomération pour faire acte de candidature.

Il appartient à Mulhouse Alsace Agglomération d'assurer une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis de transmettre le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La date limite de réception des dossiers de candidatures à la Direction des Ressources Humaines de Mulhouse Alsace Agglomération pour la participation à la sélection professionnelle d'accès au grade d'Attaché territorial est fixée au 17 avril 2018.

Article 4 - La Commission d'évaluation professionnelle sera composée :

- De Monsieur Edgard MARCHAND, Directeur général adjoint des services de la Ville de Saint-Louis, désigné par le Président du Centre de Gestion du Haut Rhin en tant que personnalité qualifiée. Il présidera la Commission d'évaluation professionnelle de Mulhouse Alsace Agglomération pour l'accès au grade d'Attaché territorial.
- d'un agent de la Direction des Ressources Humaines, soit
 - o Monsieur Philippe CONTET, Administrateur territorial, Directeur des Ressources Humaines de Mulhouse Alsace Agglomération, ou en cas d'empêchement, Madame Pascale WERTENBERG épouse STOLTZ, Attaché hors classe, Directrice adjointe des Ressources Humaines, Responsable de l'unité Etudes de la Direction des Ressources Humaines de Mulhouse Alsace Agglomération, en qualité de représentant de l'autorité territoriale,
- d'un fonctionnaire de Mulhouse Alsace Agglomération, titulaire dans le cadre d'emplois de la catégorie A, soit
 - o Madame Sophie POULAIN, Directrice du service Affaires juridiques et commande publique ou en cas d'empêchement, Madame France DEVILLERS, Chargée de mission formation mobilité à l'unité recrutement et parcours professionnels.

Un arrêté ultérieur viendra préciser la composition exacte de la Commission d'évaluation professionnelle.

Article 5 - La Commission d'évaluation professionnelle pour l'intégration au grade d'Attaché territorial se réunira le 17 mai 2018 au Centre Alfred WALLACH "Waldeck" sis rue des Sapins à Riedisheim.

Les heures d'audition de chaque candidat seront précisées ultérieurement sur les convocations qui leur seront adressées.

Article 6 - À l'issue des auditions des candidats au recrutement du grade d'Attaché territorial, la Commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Mulhouse Alsace Agglomération procède à l'affichage de cette liste dans ses locaux et publie également cette liste sur son site internet.

Article 7 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Article 8 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Mulhouse, le 16 avril 2018

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services

Jean-Luc HUMBERT

Affiché dans les locaux de m2A le :
Publié sur le site internet de m2A (<http://www.mulhouse-alsace.fr>) le :
Transmis au Représentant de l'État le :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Service des Ressources Humaines
2212 - SM
n° 1810719

certifié exécutoire le
(art L.2541-22 et Art L 2131-1 du C.G.C.T)
Le Président

ARRETE PORTANT OUVERTURE DES SESSIONS DE LA SELECTION PROFESSIONNELLE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE D'INGENIEUR

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération, Monsieur Fabian JORDAN,

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 - VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 - VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
 - VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
 - VU le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pour l'application de l'article 16 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
 - VU le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,
 - VU l'arrêté n° 14/2018 du 12 mars 2018 portant délégation de signature du Président à Monsieur Jean-Luc HUMBERT, Directeur Général Adjoint des Services faisant fonction de Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération,
 - VU la délibération n°410C du Conseil d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération du 26 mars 2018 relative au programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
 - VU le courrier du Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin désignant Monsieur Edgard MARCHAND, Directeur général adjoint des services de la Ville de Saint-Louis, pour présider la commission d'évaluation professionnelle organisée par Mulhouse Alsace Agglomération,
- Considérant que le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de Mulhouse Alsace Agglomération a été présenté au Comité technique paritaire dans sa séance du 8 mars 2018,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

arrête :

Article 1 - Une Commission d'évaluation professionnelle pour l'accès au grade d'Ingénieur est constituée auprès de Mulhouse Alsace Agglomération.

Article 2 - Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de Mulhouse Alsace Agglomération fixe à 2 (deux) le nombre d'emplois ouverts au grade d'Ingénieur par la voie de sélection professionnelle.

Article 3 - Inscriptions

Le dossier de candidature se compose de deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de service, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale certifie que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par Mulhouse Alsace Agglomération pour faire acte de candidature.

Il appartient à Mulhouse Alsace Agglomération d'assurer une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis de transmettre le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La date limite de réception des dossiers de candidatures à la Direction des Ressources Humaines de Mulhouse Alsace Agglomération pour la participation à la sélection professionnelle d'accès au grade d'Ingénieur est fixée au 17 avril 2018.

Article 4 - La Commission d'évaluation professionnelle sera composée :

- De Monsieur Edgard MARCHAND, Directeur général adjoint des services de la Ville de Saint-Louis, désigné par le Président du Centre de Gestion du Haut Rhin en tant que personnalité qualifiée. Il présidera la Commission d'évaluation professionnelle de Mulhouse Alsace Agglomération pour l'accès au grade d'Ingénieur.
- d'un agent de la Direction des Ressources Humaines, soit
 - o Monsieur Philippe CONTET, Administrateur territorial, Directeur des Ressources Humaines de Mulhouse Alsace Agglomération, ou en cas d'empêchement, Madame Pascale WERTENBERG épouse STOLTZ, Attaché hors classe, Directrice adjointe des Ressources Humaines, Responsable de l'unité Etudes de la Direction des Ressources Humaines de Mulhouse Alsace Agglomération,en qualité de représentant de l'autorité territoriale,
- d'un fonctionnaire de Mulhouse Alsace Agglomération, titulaire dans le cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux, soit
 - o Monsieur Benoît LOOS, Ingénieur en chef hors classe, Directeur du pôle Urbanisme et Aménagements ou en cas d'empêchement, Monsieur Jean-François PERRUT, Ingénieur principal, Chargé d'études au service Aménagement de l'espace et risques.

Un arrêté ultérieur viendra préciser la composition exacte de la Commission d'évaluation professionnelle.

Article 5 - La Commission d'évaluation professionnelle pour l'intégration au grade d'Ingénieur se réunira le 17 mai 2018 au Centre Alfred WALLACH "Waldeck" sis rue des Sapins à Riedisheim.

Les heures d'audition de chaque candidat seront précisées ultérieurement sur les convocations qui leur seront adressées.

Article 6 - À l'issue des auditions des candidats au recrutement du grade d'Ingénieur, la Commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Mulhouse Alsace Agglomération procède à l'affichage de cette liste dans ses locaux et publie également cette liste sur son site internet.

Article 7 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Article 8 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Mulhouse, le 16 avril 2018.

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services

Jean-Luc HUMBERT

Affiché dans les locaux de m2A le :
Publié sur le site internet de m2A (<http://www.mulhouse-alsace.fr>) le :
Transmis au Représentant de l'Etat le :